



Charleville-Mézières, le 30 mai 2017

Communiqué de presse

Mise en accessibilité : attention au démarchage abusif !

Dans le cadre du dispositif des agendas d'accessibilité programmée (Ad'Ap) qui prévoyait un délai supplémentaire pour la mise aux normes des établissements recevant du public, des procédures abusives sont régulièrement mises en œuvre par certaines sociétés.

Celles-ci se revendiquent comme étant mandatées par les administrations (État ou collectivités locales) et proposent des diagnostics ou des services à des prix élevés. Elles peuvent également menacer de sanctions pécuniaires les gestionnaires d'établissement qui n'ont pas encore déposé de dossier.

Pascal Joly, Préfet des Ardennes, rappelle que les sanctions administratives font l'objet de procédures spécifiques et que la préfecture ne mandate aucune société pour ce type de procédure.

Le Préfet invite les gestionnaires d'établissement à prendre toute précaution lorsqu'ils reçoivent des communications proposant ce genre de service (courriers ou courriels avec un logo qui ressemble aux logos officiels, appels insistants) et à consulter le site Internet de la préfecture pour obtenir tout renseignement : <http://www.ardennes.gouv.fr/>

Si vous êtes victime de ce genre de démarchage, n'hésitez pas à prendre contact avec la police ou la gendarmerie.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

CONTACT PRESSE :

Préfecture des Ardennes

Nathalie ANDRÉ : 03.24.59.66.20 – 06.40.95.37.33

Mathilde COULON : 03.24.59.66.26 – 06 37 58 20 85

Émilie CHOUABE : 03.24.59.66.24

@ : pref-communication@ardennes.gouv.fr